

édité par

LES AMIS DE VIUZ - FAVERGES

N° 9 3e trimestre 1974

Abonnement : 25 F.

1e N° : 7 F.

LES ARBITRAGES DE SAINT PIERRE DE TARENTOISE

par M. Pierre DUPARC
de l'Ecole des Chartes

"La foule des croyants n'avait qu'un coeur et une seule âme. L'écriture l'a dit de l'Eglise primitive. Je l'ai souvent médité. Et je désire écarter les dissensions qui sont la ruine de l'âme" (1)

Telles sont les propres paroles du saint, les seules, semble-t-il qui nous soient parvenues. Telles sont en effet les phrases qu'il dictait à un scribe, vers 1170. On les trouve dans ce testament spirituel qu'est le partage des biens de l'Eglise de Tarentaise, rédigé quatre ans avant sa mort. En peu de mots, avec lucidité, celui qui arrive au terme de son existence terrestre en revoit le cours, comme en deux panneaux de dyptique : une vie de méditation sur les Ecritures, une vie d'action dans le monde ;

Le désir d'écarter les dissensions, de pacifier, arrache d'abord en effet le moine à sa cellule, à son cher monastère de Tamié ; il tire le mystique âgé de quarante ans, hors de sa solitude, en le conduisant sur le siège archiepiscopal de Moutiers, où la situation était déplorable. Là le nouvel archevêque va accomplir une oeuvre de réorganisation spirituelle et matérielle ; il va être le pacificateur dans sa province ecclésiastique, c'est à dire en Tarentaise et aussi dans les diocèses suffragants de Sion et d'Aoste. Mais il n'a pas de limites à un apostolat. A l'âge de cinquante ans Saint Pierre poursuit une mission d'arbitre élargie au monde politique de son temps. Il passera les vingt dernières années de sa vie en voyages incessants. On le trouvera partout où des conflits s'allument ou se prolongent, près ou loin de la Tarentaise, dans les affaires de l'Eglise ou des grands de ce monde. Ce n'est d'ailleurs jamais de son propre chef, où par ambition qu'il se lance dans ces affaires. Il ne quitte jamais son monastère ou son diocèse que sur l'ordre du pape, ou à la requête des parties. Il obéit uniquement à la loi de la charité.

Quelle est donc la situation de ce XII^e siècle où de grandes transformations s'accomplissent ? Quel est l'état de la société ? Quelles sortes de tensions, de différends Pierre va-t-il rencontrer sur sa route ? Dans les siècles qui suivent la décadence carolingienne la chrétienté est à la fois vi-

goureuse et désordonnée. Les X^e et XI^e siècles ont vu l'extension générale de la féodalité, ce qui entraîne l'appropriation des églises par des laïcs, l'inféodation d'une partie des terres ecclésiastiques. Des "potentes", des hommes puissants possèdent des églises et nomment les curés desservants. Des évêchés, des abbayes sont aux mains des seigneurs qui les concèdent à leur gré ; à des parents, à des fidèles ; le bénéficiaire reçoit l'investiture après avoir prêté un serment de fidélité qui crée un lien de dépendance. En somme l'évêque ou l'abbé, devient souvent l'homme -au sens féodal- d'un seigneur laïc.

Une réaction cependant s'annonce dès la fin du XI^e siècle et se développe au siècle suivant. Une réforme, partie de Cluny, est soutenue par de grands papes, comme Grégoire XII, qui lui a donné son nom. La réforme grégorienne veut arracher l'Eglise à l'emprise des laïcs. Des conciles comme ceux de Latran en 1123, 1139, 1179, passent les bases d'une remise en ordre. On ne reconnaît aux seigneurs qu'un droit de patronage ou de présentation des desservants au lieu du dominium complet qu'ils réclamaient sur les églises paroissiales. La nomination des évêques et des abbés doit échapper aux laïcs, qui ne peuvent prétendre qu'à une avouerie ou droit de protection. Enfin les religieux, munis de règles précises, doivent être soumis à la juridiction supérieure de l'évêque ou du pape.

L'archevêque de Tarentaise va se trouver constamment placé devant les difficultés soulevées par cette réorganisation de l'Eglise. Il va s'efforcer de faire triompher la doctrine des Pères, recueillie par la première ébauche du Corpus juris canonici, c'est à dire par le Décret de Gratien, sur l'indépendance de l'Eglise et la non-ingérence des laïcs, sur la soumission des réguliers à la hiérarchie. D'une manière générale il va s'efforcer de rétablir la paix, d'intervenir dans les différends. Il va proposer son arbitrage.

Qu'est-ce en somme que ce procédé dont le saint a fait si largement usage pour son action charitable ? Précisons quelques points relatifs à la notion et à la pratique de l'arbitrage.

L'arbitrage, un des grands modes de règlements des différends, s'oppose au jugement, à la procédure judiciaire ordinaire. C'est le recours à une personne choisie par les parties d'un commun accord, une personne dont la profession n'est pas de juger, et qui n'est pas absteinte à juger suivant des règles fixes. A certaines époques, par exemple dans les premiers siècles du moyen âge, après la décomposition de l'Empire carolingien, l'arbitrage a pris une grande extension. En effet, dans une société politiquement morcelée, avec des tendances anarchiques, les garanties en matière de justice sont faibles. Les seigneurs rivalisent en juridiction, mais leurs cours de justice sont souvent mal organisées ; quant au pouvoir central il est impuissant. Dénis de justice, incertitudes de procédure, partialité ou incompétence des juges sont choses fréquentes. Dans ces conditions les parties préfèrent recourir à un homme sûr, dont l'autorité morale s'impose. On comprend que l'archevêque de Tarentaise ait été cet homme, qu'il ait été souvent sollicité ou désigné. En outre l'arbitrage est généralement conciliable avec la notion d'équité. Il ne s'agit plus seulement de juger en droit strict, comme le législateur où la coutume l'a prévu, mais de faire intervenir des éléments d'un ordre supérieur à la justice elle-même. Le proverbe "summum jus, summa injuria" indique bien les risques que fait courir parfois l'abus de droit. En équité ; il faut tenir compte d'éléments personnels, aplanir les différends suivant des règles supérieures au droit positif.

Comment connaissons-nous le rôle d'arbitre tenu par le saint ? D'abord, comme pour tout ce qui concerne sa vie en général, par celui qui fut son contemporain et son biographe, l'abbé d'Hautecombe nommé Geoffroy : "teste oculato", se déclare-t-il, témoin oculaire, sinon de tous les faits, du moins des préoccupations de Pierre (2). Mais il subsiste bien d'autres traces de son ac-

tivité. Les documents abondent, où le nom de l'archevêque de Tarentaise apparaît, soit dans le préambule, pour mentionner son rôle, soit plus modestement, parmi les témoins qui corroborent l'acte. Le Père Anselme Dimier en a dressé la liste (3). Laissons de côté parmi ces textes les reconnaissances de droits contestés, les abandons de prétentions injustifiées, quand il s'agit de questions à l'intérieur de la province métropolitaine de Tarentaise, relevant normalement de la compétence de l'archevêque. Et ne retenons précisément que les traités, accords et transactions où le nom de saint Pierre est celui d'un véritable arbitre ou d'un médiateur, hors de son ressort normal, c'est à dire de la Tarentaise, du Valais et du Val d'Aoste.

C'est modestement dans un diocèse voisin qu'on le voit commencer ce rôle. De quoi s'agit-il ? De vignes, de quelques terres près de Saint Jean de Maurienne. Les seigneurs de la Chambre, assez mauvais voisins, les disputent aux évêques de Maurienne. Pierre est "le délégué" du pape Eugène III pour régler cette affaire. Il est ainsi désigné dans l'accord conclu par ses soins à Aiguebelle, le 22 Mai 1153, devant le comte de Savoie Humbert III (4).

Plus significative est l'affaire qui conduit l'archevêque à Saint-Claude, puis à Lausanne en 1155. C'est une mission qui lui est confiée par le pape Adrien IV. Quel est l'objet du litige ? Dans les solitudes boisées du Jura, c'est la possession d'un petit établissement appelé Lieu-Poncet, et comme il est situé près du Lac de Joux c'est aussi la pêche dans ce lac. Dans cette région en effet venaient de se trouver face à face Prémontrés du Lac de Joux et Bénédictins de Saint-Claude qui entreprenaient chacun de leur côté les grands défrichements si caractéristiques de cette époque. Ces religieux ont besoin d'espace; ils ont aussi besoin de poissons pour vivre. Pierre de Tarentaise rend son arbitrage à Lausanne, avec le concours de l'évêque de cette ville : il règle les modalités de l'occupation de Lieu-Poncet, l'introduction limitée des animaux dans les forêts et le partage de la pêche dans le lac. (5)

Dès la fin de cette même année 1155 une affaire plus grave surgit. Les parties en présence ne sont plus des seigneurs locaux ou des établissements ecclésiastiques, avec des querelles et des enjeux de peu d'importance. Les adversaires maintenant sont d'une part le puissant comte de Genève Amédée I^o; dont l'autorité s'étendait sur le Genevois et le Faucigny, le pays de Vaud et le pays de Gex, d'autre part l'évêque de Genève Arducus, un protégé de l'empereur Frédéric Barberousse. Quant au fond de la querelle que met-il en cause Une question cruciale, un équilibre essentiel dans l'Occident chrétien : l'indépendance des églises en face des seigneurs temporels, la survie de la réforme grégorienne. Le comte de Genève prétendait en effet à une domination sans limite à l'intérieur de son comté ; il élevait des châteaux sur les terres épiscopales, y réclamait indument des dîmes et d'autres droits. Pierre de Tarentaise, sans même avoir le temps, semble-t-il, de rentrer dans son diocèse après le voyage de Saint Claude et Lausanne, est obligé de se rendre auprès du Comte à Cruseilles. D'autres pourparlers ont lieu à Seyssel. Enfin le 25 Février 1156 à Saint Simon, ancienne paroisse située près d'Aix et à la frontière des comtés de Savoie et de Genève, un important accord est conclu. Ce traité de Saint Simon; préparé par les bons offices de Pierre et à la rédaction duquel il assiste, confirmé l'année suivante par le pape Adrien IV pose des règles sages : d'abord rétablissement de la situation antérieure et remise en vigueur des solutions adoptées lors d'un premier accord en 1124 ; ensuite recouru imposé à l'arbitrage pour tous les différends à venir. Le rôle du comte dans la cité de Genève est nettement indiqué : il n'y sera que l'avoué de l'évêque. Et pour plusieurs points particuliers en litige des solutions précises sont adoptées. (6)

L'année suivante, dans l'été de 1157, Pierre de Tarentaise est à Saint Maurice d'Agaune, puis à Lausanne. Il doit d'abord s'entremettre au sujet d'une querelle qui oppose les chanoines réguliers de Saint Maurice à une autre maison religieuse, les cisterciens de Haut-Crêt, à propos de la terre de Chatillens dans le pays de Vaud. Un accord conclu à Lausanne, le 27 août 1157, décide que l'abbé de Saint Maurice restituera cette terre à Hautcrêt, moyennant le versement d'un cens annuel de deux livres de cire pour la fête de Saint Maurice. (7)

À Lausanne, également, l'archevêque doit s'occuper à nouveau de l'affaire de Lieu-Poncet, qu'il croyait avoir réglée deux ans plus tôt. Les Bénédictins protestaient contre la sentence de 1155. Un nouvel arbitrage consacre leur départ et les droits exclusifs des Prémontrés, à charge pour ces derniers de payer diverses redevances en truites, en cire et en argent. (8)

Peut-être Pierre eut-il alors aussi à proposer ses bons offices entre Saint Maurice et le comte de Savoie Humbert III. À diverses reprises en effet, et dès 1143, il eut à intervenir pour amener le comte à renoncer à ses prétentions (9). Se déclarant avoué et protecteur du monastère comme ses prédécesseurs, Humbert III intervenait en particulier dans la nomination de l'abbé. Les inconvénients des avoueries laïques sont connus, et les abus des avoués ou de la commende forment un chapitre copieux de l'histoire de l'Eglise. C'est là un autre aspect de la lutte pour l'indépendance des églises que Pierre soutint avec fermeté.

À peine une année va-t-elle s'écouler, l'année 1158, dans un calme relatif pour l'archevêque en Tarentaise. Dès l'automne 1159 il ne peut se dérober à une nouvelle mission : il franchit les Alpes et se rend à Crème en Lombardie pour y rencontrer l'empereur. Car de graves événements troublent alors la chrétienté au plus haut niveau, Pierre, comme beaucoup d'autres, va s'efforcer d'apaiser la lutte reconnaissante entre la papauté et l'empire.

On sait assez les diverses formes que prend au cours des siècles la lutte des deux glaives, le spirituel et le temporel, dont la querelle des investitures ne fut qu'un aspect. En 1158 Frédéric Barberousse avait pénétré en Italie, il s'était emparé de Milan et entreprenait de soumettre les villes lombardes ; il affirmait en même temps ses prétentions à la domination universelle, voulait entrer dans Rome. Un nouveau pape, Alexandre III, venant d'être élu, il soutint contre lui un antipape désigné par trois cardinaux dissidents ? Dans ces circonstances que peut faire Pierre de Tarentaise ? D'abord sur un point limité et précis il essaie d'apaiser la colère de Barberousse contre les Milanais révoltés ; en outre il soutient le pape Alexandre III et n'approuve pas le projet de réunir un concile pour discuter de sa légitimité. Dans le schisme qui débute, il soutient toujours le pape légitime. Après avoir quitté l'empereur il se rend en Bourgogne, en Lorraine et en Alsace pour prêcher l'union autour d'Alexandre III. Celui-ci finit par l'emporter, en particulier au concile de Tours, en Mai 1163, où les rois de France et d'Angleterre se déclarèrent pour lui. Les "évêques des Alpes", dit le chroniqueur, s'y trouvaient, et naturellement Pierre de Tarentaise (10)

De retour dans son diocèse, Pierre dut s'occuper d'une affaire qui, à l'échelon local, rappelle singulièrement la lutte du sacerdoce et de l'empire. Il s'agit à nouveau de Genève. Le comte Amédée I, mécontent de l'accord de Saint Simon, avait réussi à acquérir dans la ville les droits régaliens qui avaient été concédés d'abord par l'empereur au duc de Zähringen. En septembre 1162 l'évêque Arducius obtint la rétrocession à son profit des droits régaliens, et l'archevêque de Tarentaise, assisté des évêques de Maurienne, de Belley, de Lausanne et de Sion, confirma le statut de l'église de Genève (11)

Pierre ne resta pas longtemps éloigné de la grande politique. Alexandre III, réinstallé à Rome, ne tarda pas à lui demander de venir. On pense qu'il s'agissait du différend opposant le Roi d'Angleterre à l'archevêque de Cantorbéry, le fameux

Thomas Becket. En 1165 Pierre de Tarentaise se rendit donc à Rome. Passant par Verceil, il réussit à réconcilier les deux partis ennemis qui se partageaient la ville. On ignore d'ailleurs quel fut le résultat des entretiens qu'il eut à Rome avec le pape.

L'empereur cependant n'avait pas reconnu Alexandre III à cette époque. C'est pourquoi en 1168 Pierre se rendit à Besançon, où séjournait Barberousse ; il fut bien reçu, car grande était devenue sa renommée.

Peut-être ébranla-t-il l'orgueil de l'empereur ; mais s'il contribua à sa conversion, celle-ci ne se manifesta que bien plus tard, en 1177 (12)

Cette grande affaire n'empêcha pas d'autres médiations. Il ne faudrait pas croire que l'archevêque, retenu par la politique romaine se désintéressait de la région des Alpes. En 1166 ; il est chargé par le pape de réconcilier l'évêque Anthelme de Belley, le futur saint Anthelme, et le comte Humbert III de Savoie. Le différend avait commencé à la suite de l'arrestation d'un clerc du diocèse de Belley par un officier du comte, et les choses s'étaient si bien envenimées que l'évêque excommunia Humbert III. Il paraît regrettable que deux pieux personnages, dont l'un sera reconnu comme saint et l'autre comme bienheureux, en soient arrivés là ; et le pape Alexandre III s'en émut tout particulièrement, car il s'agissait de deux de ses partisans à l'époque du schisme. Cependant il faut reconnaître que derrière le cas concret il y avait la question du statut des clercs au moyen âge, de la compétence des juridictions canoniques, de ce qu'on appelait le privilège du for. Un principe important se trouvait donc derrière un incident banal. Aussi la réconciliation ne fut-elle pas facile à réaliser. Elle ne se fit qu'au lit de mort d'Anthelme (13)

L'année suivante vit l'archevêque de Tarentaise dans des régions différentes et éloignées. En 1167 Pierre se rend, par Nîmes, à Toulouse pour rencontrer le comte Raymond V. Quelles sont les raisons de ce voyage ? Le jeune fils du comte de Toulouse, Albéric Taillefer, avait épousé Béatrice d'Albon, la fille du dauphin mort depuis peu ; tous deux étant âgés de cinq ou six ans, c'est la maison de Toulouse qui gouvernait le Dauphiné et qui se trouva entraînée dans une de ces guerres sans cesse renaissantes entre dauphins et comtes de Savoie. Le long voyage ne fut pas inutile. L'intervention de l'archevêque réussit puisque la paix fut rétablie entre les belligérants (14)

Cette même année également Pierre de Tarentaise repartit dans une autre direction. Il se rendit à Lyon, pour apaiser une lutte chronique entre les évêques de Lyon et les comtes de Forez ; lutte semblable à celle qui opposait évêques et comtes de Genève ; lutte qui fut arrêtée par un traité, signé à Lyon le 14 Octobre 1167, dans lequel étaient précisés les droits respectifs des deux parties. (15)

Les deux dernières années de saint Pierre sont presque toutes entières consacrées à une action diplomatique auprès du roi d'Angleterre et du roi de France. Une dizaine d'années après l'intervention dans le conflit entre le pape et l'empereur, c'est, peut-on dire, la deuxième grande affaire internationale à laquelle l'archevêque de Tarentaise attache son nom. Certes l'homme de paix se révèle aussi bien dans des questions plus humbles. Mais l'histoire retient davantage les querelles des grands pour les plus grands maux qu'elles engendrent.

Au cours de cette longue randonnée, c'est d'abord une alliance anglo-savoie qui est conclue. Au début de 1173, en plein hiver, l'archevêque se dirige vers l'Auvergne ; il accompagne le comte de Savoie, ainsi que les évêques de Genève et de Maurienne. A Montferrand, le comte Humbert III est reçu avec faste par le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt, et une convention est signée en février : le fils du roi, Jean sans Terre, épousera Alix, alors l'unique héritière du comte. L'archevêque apporte sa garantie aux serments des princes ; et si le mariage n'eut cependant pas lieu, on sait assez

que l'alliance anglo-savoyarde devait plus tard se développer et durer longtemps. La cour se déplaça ensuite de Montferrand à Limoges. Pendant onze jours Pierre y séjourna avec le roi Henri II. Ce dernier avait confié à un de ses familiers, l'archidiacre d'Oxford, Gautier Map, le soin d'entretenir l'archevêque, et cela nous a valu un beau portrait, qu'on a toujours plaisir à citer :

"J'ai vu le bienheureux Pierre, archevêque de Tarentaise, diocèse au milieu des montagnes des Alpes. C'était un homme d'une si haute vertu, illustre par tant de miracles, qu'on peut sans exagération l'égaliser aux anciens Pères que nous honorons dans l'Eglise... C'était un homme enjoué, gardant en toutes circonstances un visage souriant. Franc, modeste, humble, il me parut, à moi comme à beaucoup d'autres en tous points parfait..."

Suit alors le récit d'un miracle, ou plutôt d'un exorcisme que cet anglais, volontiers sceptique, raconte en témoin oculaire. (16)

L'archevêque revint au printemps dans son diocèse. Mais quelques mois à peine s'étant écoulés qu'il reçut un courrier du pape lui demandant de retourner auprès du roi d'Angleterre. En effet en Juin 1173 les enfants d'Henri II, Henri Court Mantel et Richard Coeur de Lion, s'étant révoltés contre leur père, poussés par leur mère, la fameuse Aliénor d'Aquitaine, et soutenus par le roi de France Louis VII. On sait assez quel noeud de vipères était devenue cette puissante famille des Plantagenêt. Le roi dans ce péril avait imploré l'intervention du pape, et le pape avait aussitôt pensé à Pierre pour cette mission, en lui adjoignant Ponce de Clermont et le prieur de la Chartreuse. L'archevêque se remet donc en route dans l'été de 1173. Après avoir passé à Sens, il doit s'arrêter à l'abbaye de Preuilly pendant un mois environ ; une maladie y contraint cet homme de 72 ans, usé par les fatigues d'une vie épuisante. Il repart, passe à Corbeil, traverse Paris. Il rencontre les princes révoltés à Chaumont en Vexin. Enfin en Septembre 1173 il réussit à organiser à Gisors une première entrevue entre le roi d'Angleterre Henri II, les princes ses fils et le roi de France Louis VII. En effet l'hostilité entre le roi d'Angleterre, duc de Normandie, et le roi de France était alors ranimée parce que Henri II retenait les deux filles de Louis VII destinées à Henri Court Mantel et à Richard Coeur de Lion. Pierre avait reçu comme mission spéciale d'obtenir que le roi d'Angleterre relâchât les deux princesses ; il ne put réussir sur ce point particulier. Il réussit seulement à faire conclure une trêve entre les deux rois du 14 Janvier au 24 Mars 1174. Au monastère de Mortemer où il se trouvait ensuite, pour le carême de 1174, il imposa les cendres au roi d'Angleterre et à sa suite. Mais aussitôt après, Saint Pierre étant sur le chemin du retour, la guerre reprit, entre Anglais et Français. C'est seulement le 16 Septembre 1174; deux jours après la mort de Saint Pierre, qu'une paix fut conclue entre le roi Henri II et ses fils. La paix avec le roi Louis VII suivit de peu. (17)

Ainsi pour ce conflit entre la France et l'Angleterre comme pour celui entre le pape et l'empereur ; Pierre ne put voir le résultat de ses efforts. Mais dans les deux cas il avait semé le bon grain et préparé l'avenir. Ses oeuvres le suivirent au-delà de la mort.

Au terme d'une existence dans laquelle nous avons retenu le contraste des vingt dernières années, quelle impression laisse Pierre de Tarentaise ? Cet apôtre de la paix apparaît comme un voyageur infatigable. Encore n'avons-nous pas mentionné son action à l'intérieur de sa province ecclésiastique. N'oublions pas en effet qu'il a fait régulièrement les visites des paroisses de son diocèse. A l'âge de 70 ans il voulait vendre les quelques chevaux dont il disposait pour donner l'argent aux pauvres et envisageait de faire ces visites épiscopales à pied. C'est d'ailleurs à pied qu'il allait souvent - son biographe dit même qu'il "rampait" - jusqu'aux endroits les plus reculés des Alpes pour visiter ses paroissiens les plus éloignés (18). A ces déplacements il faut ajouter de fréquents séjours dans les évêchés suffragants du Val d'Aoste et du Valais.

Ses voyages lointains il les fit naturellement à cheval. Rappelons les principaux : en 1155 à Saint Claude et Lausanne ; en 1156 à Cruseilles, Seyssel et Saint Simon ; en 1157 à Genève, à Saint Maurice et à Lausanne ; en 1159 à Verceil et Crema ; en 1160 en Bourgogne, Lorraine et Alsace ; en 1162 à Genève ; en 1163 à Tours probablement ; en 1165 à Rome ; en 1166 à Belley ; en 1167 à Nîmes et à Toulouse, puis à Lyon ; en 1170 à Besançon, en 1173 - 1174 à Montferrand, Limoges, puis Paris, Gisors.

Que de dangers et de fatigues sur ces routes du XI^e siècle ! Geoffroi d'Hautecombe en juge un peu rapidement quand il écrit : "Pierre de Tarentaise remplaçait le travail des mains par la fatigue des voyages" (19). En outre son action dans le monde ne fut pas facile. Il n'est pas facile de convaincre et d'apaiser des gens irrités. Il est même dangereux d'affronter les puissants, et de se jeter, comme lors du voyage de Besançon, dans la gueule du loup.

Mais la plus grande difficulté fut peut-être la lutte que Pierre eut à soutenir contre lui-même. Le mystique souffrait d'être arraché au recueillement et plongé dans de misérables querelles. Le saint souffrait surtout, dans son humilité, d'être recherché et de voir grandir sa renommée ? Dans un passage fameux son biographe décrit son état d'âme en se référant à l'agonie de Jésus : "Coepit Pavere et taedere, coepit contristari et moestus est" ; il commença d'avoir peur et dégoût ; il commença d'être triste. Et l'auteur continue : il se disait : Quid actitas, "Que fais-tu ? Que gagnes-tu en gagnant le monde, si c'est au détriment de ton âme. O doxa, O doxa ! O Gloire, O gloire qui gonfle les oreilles ! que tu es dangereuse pour les malheureux dont tu te joues" (20)

Aussi comprend-on la crise morale qui va le secouer en 1155. Il vient de procéder à son premier arbitrage important, à Saint-Claude et Lausanne ; son passage a été marqué par une affluence extraordinaire et des miracles. Quand il revient à Moutiers, il est épouvanté par cette réputation de sainteté qui l'accompagne. Et c'est l'épisode bien connu de sa fuite : il quitte de nuit et en secret l'archevêché ; il chemine longtemps par les montagnes et se réfugie à l'abbaye de Lucelle, près de Bâle ; comme un simple moine. Quand il revient, quelques mois plus tard, la crise est surmontée. Pierre a définitivement fait le sacrifice de tout ce qui l'attirait. Solitude, retraite, contemplation passeront désormais après le service des âmes, ce service qu'il assumera comme archevêque, comme arbitre.

Par ses voyages incessants et ses missions de paix saint Pierre ressemble à quelques uns de ses contemporains, à Saint Bernard de Cîteaux par exemple.

Peut-être même, sous cet aspect, les surpasse-t-il. Mais comme il n'a laissé aucun écrit, qu'il a passé directement de la méditation à l'action sa renommée s'est affaiblie au cours des siècles. Elle est restée discrète, tandis que celle de Saint Bernard, pour reprendre cet exemple, grandissait. Il est donc juste de répéter avec admiration ce que Geoffroi d'Hautecombe a si bien discerné : "Beati pacifici. Les inimitiés implacables, il les a souvent apaisées ; les combats les plus violents, il les a arrêtés ; il a réconcilié les plus grands princes avec l'aide de Dieu qui confirmait ses paroles". oui vraiment ; cette réflexion est encore juste : "il s'est donné tout entier à l'action, après avoir contemplé les choses divines." (21)

NOTES

- (1) Gallia christiana, t. XII, instrumenta p. 385 ; Besson : Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne... 1759, preuve 32. Cf. P. Anselme Dimier Saint Pierre de Tarentaise, Essai historique par un moine de Tamié, 1935, p. 143; Henri Riguet : Printemps en chrétienté : l'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise, 1967 P. 123
- (2) Goffridus abbas Altaecumbae, vita sancti Petri Tarentasiensis, dans Acta Sanctorum Boll. 10 mai p. 329-345
- (3) Recueil de textes relatifs à Saint Pierre de Tarentaise, 1974 polyc.
- (4) Besson, op. cit. pr. 26. Cf. Dimier p. 87
- (5) Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande I, p. 181 ; Vita p. 325. Dimier ; P. 62-66
- (6) Vita p. 329 E. P. Duparc, le comté de Genève, 1955 P.118. Dimier p. 94-98
- (7) Gallia christiana, XV, instrumenta p. 149
- (8) Mémoires... Suisse romande, I, p. 183
- (9) Dimier, Recueil, XXIX (entre 1154 et 1157)
- (10) Labbe, Concilia, t. X ; col. 1391 ; Vita p. 327-328. Cf. Dimier pp.111-1
- (11) Duparc, p. 124-126
- (12) Vita, p. 327-328, 343 D. Cf. Dimier, p. 120-123
- (13) Anthelmi vita, dans Acta sanctorum boll. Junii VII, p. 208 D. Dimier p. 104-106
- (14) Vita p. 326 F. Cf. Dimier p. 83, 129-131, 155
- (15) D'Achery, Spicilegium, III, p. 539. Cf. Dimier p. 131-133
- (16) Vita, p. 333, 340. Riguet p. 75-77. Monumenta Germaniae historica scriptorum XXVII, P. 67. Cf. Dimier p. 146-147
- (17) Dimier, Recueil, LVII-LXI ; Saint Pierre, p. 149-157
- (18) Vita p. 322 C, à propos de son abbatiat
- (19) Vita p. 323 B, (20) Vita p. 325 E, 326 Dimier p. 68-72
- (21) Vita p. 326 F